



# Interdiction du téléphone au collège: quel bilan pour l'expérimentation de la pause numérique, généralisée à la rentrée ?

Depuis septembre 2024, 50.000 élèves vont en classe sans portable. Après sept mois d'expérimentation dans 180 collèges, Élisabeth Borne a décidé de généraliser ce dispositif à la rentrée prochaine. Une fausse bonne idée pour les enseignants et parents.

Par Emma Ferrand

Publié le 10 avril 2025 à 16h44, mis à jour le 10 avril 2025 à 18h04

téléphone | Collège | adolescents

Les téléphones des collégiens devront rester à la maison ou dans des casiers durant les heures de cours à compter de la rentrée de septembre 2025. C'est ce qu'a annoncé ce mercredi 9 avril la ministre de l'Éducation nationale Élisabeth Borne. Alors que depuis la rentrée dernière, 50.000 élèves répartis dans près de 200 établissements expérimentent ce dispositif, le ministère a décidé de généraliser la «*pause numérique*» - voulue par l'ancienne ministre Nicole Belloubet - à tous les adolescents, de la classe de sixième à la troisième.

Une annonce qui étonne les syndicats de professeurs, alors qu'aucun bilan de cette expérimentation n'a été dressé. «*On n'a pas eu de retour des établissements et des élèves à ce sujet. On se demande si cela a été efficace, et comment ce système va se généraliser*», avance Maxime Reppert, vice-président du Snalc (Syndicat national des lycées et collèges). Même son de cloche pour les parents d'élèves. «*Nous n'avons eu aucun bilan, aucun temps d'échange avec le ministère à ce sujet. On ne sait pas quels établissements étaient concernés, quelles méthodes étaient utilisées. On ne comprend pas*», partage Grégoire Ensel, vice-président de la FCPE (fédération des conseils de parents d'élèves).

Les syndicats d'enseignants n'en savent pas beaucoup plus sur les élèves concernés par l'expérimentation. Selon le Snalc et le syndicat national des enseignements de second degré (Snes-FSU), les tests ont été réalisés dans des établissements de moins de 350 collégiens, surtout en zone rurale. Pour les structures avec davantage d'élèves, seuls certains niveaux ont participé (les élèves de 6e uniquement, par exemple). «*Cela ne nous permettra pas de savoir si étendre le dispositif à une plus grande échelle sera aisé*», ajoute Maxime Reppert. En tout cas, en organisant l'expérimentation sur un panel aussi restreint et donc facile à mettre en place, «*bien sûr qu'on a le sentiment que le ministère s'est donné les moyens de réussir ce test*», lance Olivier Raluy, CPE et co-secrétaire national au Snes-FSU, pour qui l'expérimentation généralisée sera plus difficile à mettre en place. Contacté, le ministère de l'Éducation nationale n'a pas répondu à nos questions au sujet du bilan de l'expérimentation lancée en septembre dernier.

Une loi interdit le portable au collège depuis 2018

Surtout, enseignants et familles se demandent si ce dispositif est vraiment utile. La loi interdit en effet depuis 2018 l'utilisation du téléphone portable dans les écoles maternelles, primaires et dans les collèges. Les élèves ont toutefois le droit de les avoir sur eux, s'ils sont éteints et rangés dans un casier ou dans un sac. Cette interdiction est valable «*pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément*», précise l'article 511-5 du code de l'éducation. S'ils ne respectent pas cette consigne, les élèves peuvent voir leur téléphone se faire confisquer par un personnel de direction, d'enseignement, d'éducation ou de surveillance. Le règlement intérieur fixe les modalités de sa confiscation et de sa restitution.

Maxime Reppert ne comprend donc pas pourquoi un nouveau dispositif doit être en place. «*J'ai peur que cela ne change pas grand-chose. On est d'accord, l'usage du téléphone n'a rien à faire dans les collèges. Mais peut-être pourrait-on vraiment respecter la loi de 2018 avant de mettre en place d'autres mesures ? Il faut avant tout*





*responsabiliser les parents et les élèves*», estime l'enseignant. D'autant que la mise en place de la pause numérique à tous les établissements ne va pas être une mince affaire. «*On va mettre la pression à la vie scolaire, cela va être un casse-tête organisationnel*», craint Maxime Reppert du Snalc.

Un avis partagé par Olivier Raluy, du Snes-FSU. Car si aucun bilan n'a été adressé aux parents et professeurs, les établissements concernés par l'expérimentation ont pu remonter leurs impressions à leurs collègues. «*C'est un travail contraignant le matin pour eux de récupérer tous les téléphones et de les rendre à la fin des cours. Ils se demandent quelles sont les garanties en cas de vol de l'appareil, quelles sanctions apporter aux élèves qui ont gardé leur portable. Il y a plusieurs points à prendre en compte avant la généralisation*», évoque le représentant syndical.

Un contrôle des sacs quasi impossible

D'autant que le personnel de l'établissement n'aura pas la possibilité de vérifier les sacs des élèves chaque matin. «*Aujourd'hui, un personnel d'établissement ne peut faire qu'un contrôle visuel d'un sac, avec l'autorisation de l'élève*», explique Olivier Raluy. Certains adolescents malins pourront donc affirmer à leur arrivée à l'école qu'ils ont laissé leur portable chez eux, et l'avoir finalement dans une poche. D'autres, redoublant d'imagination, ne manqueront sans doute pas de laisser un ancien téléphone dans leur casier, et de garder le leur sur eux toute la journée.

Les élèves ne laisseront pas leur portable dans n'importe quel casier. Les départements, en charge de la gestion des collèges, devront financer la mise en place de ces petits casiers dédiés aux téléphones des élèves. «*Là encore, cela va représenter un certain coût. Cet argent, les collèges auraient aimé le voir dépensé dans d'autres travaux, plus urgents*», partage le vice-président du Snalc. Grégoire Ensel, de la FCPE, estime qu'il serait «*plus intéressant d'investir cet argent dans des surveillants supplémentaires, pour contrôler l'utilisation du portable et lutter contre le harcèlement*». Pour lui, il serait surtout préférable d'«*enseigner aux élèves les risques liés aux réseaux sociaux, et de leur apprendre à s'en servir, plutôt que de leur interdire sans leur expliquer*».

